

SNUDI FO 13

**FO**  
la force syndicale

# L'Ecole Syndicaliste

## des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13  
Fax : 09 57 49 82 49 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu  
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1117 S 06275  
Imprimé au siège

Bulletin 141

1 euro

Mars - Avril 2014

Déposé le 25/ 04/ 14 .

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand



**Rythmes scolaires :**  
**le seul "assouplissement" possible,**  
**c'est l'abrogation !**

**Le SNUDI-FO poursuit la bataille ...**

→ Page 2

**Signez, faites signer**

**la pétition au ministre !**

→ Page 5

**Rubrique des représentants du personnel :**

**Carte Scolaire, Intervention au CDEN,**  
**Mouvement 2014, ...**

→ Page 3

**6<sup>ème</sup> année de gel du point d'indice**  
**et nouvelle baisse des salaires ? Ça suffit !**

**Tous en grève le 15 mai !**

→ Page 4

**pour l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 8 %**  
**et pour 50 points d'indice supplémentaires pour tous (200 € mensuels)**

**Plus d'infos ?**  
**Les dernières infos ?**  
**C'est sur le site**  
**www.snudifo13.org**

**FNECFP-FO**  
*Nos statuts sont  
nos droits...  
Défendons-les !*

**Rejoignez le syndicat indépendant**

qui n'accompagne pas les contre-réformes,  
mais les combat !

**Adhérez au SNUDI FO !**

→ Page 4

**Le 18 mars, à Marseille, en grève et manifestation contre l'austérité  
et le pacte de "responsabilité" !**



# Rythmes scolaires : le seul "assouplissement" possible, c'est l'abrogation !

*Après les déclarations du nouveau Premier Ministre...*

Lors de son discours d'investiture, Manuel VALLS a annoncé que le "cadre réglementaire" de la réforme des rythmes scolaires serait "assoupli, après les concertations nécessaires avec les enseignants, les parents et les élus".

**Pour le SNUDI-FO 13, le seul bon assouplissement c'est la suspension immédiate de la mise en oeuvre du décret Peillon sur les rythmes scolaires.**

Les mêmes droits pour tous les enseignants du département doivent être garantis et pour cela les rythmes scolaires ne doivent être mis en oeuvre dans aucune commune.

Nous sommes fonctionnaire de l'Etat, nos horaires et nos conditions de travail ne doivent pas dépendre des choix et des projets éducatifs territoriaux des Maires. L'école doit rester indépendante des pouvoirs politiques locaux que l'on enseigne à Marseille, Paris, Nice, Toulon... et partout ailleurs.

**Des centaines de maires s'opposent courageusement à cette réforme.**

A ce jour, près de 2700 communes ont pris la décision de refuser d'appliquer la réforme à la rentrée 2014, dont Vitry sur Seine (86.300 habitants), Nice (344.000 habitants), Colmar (67.400 habitants)... et ce vendredi, le maire de Toulon annonce lui aussi qu'il ne mettra pas en oeuvre les nouveaux rythmes scolaires à la prochaine rentrée !

**Dans les Bouches du Rhône,**

- ▶ les communes de Marignane, Mollegès, Les Pennes Mirabeau, Fos, Port-de-Bouc, Port-Saint-Louis se sont prononcés contre,
- ▶ le député-maire de Châteaurenard, Bernard Reynes, a écrit au Premier Ministre le 20 février 2014 pour demander l'annulation du décret,
- ▶ le nouveau maire de Salon de Provence a annoncé à ces concitoyens qu'il allait engager une procédure pour "tenter d'obtenir le report de la réforme des rythmes scolaires à septembre 2015" et demande que les conseils d'école de la ville votent au plus vite une motion identique demandant ce report.

**A l'heure où nous rédigeons, le SNUDI FO avec l'Union départementale FO des Bouches du Rhône a demandé des audiences auprès des maires de Marseille, d'Aix, de La Ciotat, de Salon, ... etc .**

→ **Signez,  
faites signer  
la pétition nationale  
adressée au nouveau ministre :**



**Rythmes scolaires :  
le seul "assouplissement" possible,  
c'est l'abrogation !**

**A renvoyer à :** SNUDI FO 13  
13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE  
ou par fax : 09.57.49.82.49  
ou par mail : contact@snudifo13.org

→ **Au niveau local**

le SNUDI FO 13 vous propose de signer **une adresse en direction du maire**, afin de soutenir les revendications d'abrogation du décret sur les rythmes scolaires, et **l'invitant à faire voter une délibération en ce sens au conseil municipal.**  
(voir modèle proposé sur notre site ...)

**A Marseille,** le 15 avril, une délégation des syndicats FO territoriaux et enseignants, soutenue par l'Union Départementale, a été reçue par l'adjointe au Maire chargée des écoles.

La délégation a réaffirmé l'opposition de FO à la mise en place du décret rythmes scolaires, avec la grande majorité des enseignants, agents territoriaux et parents, comme en ont témoigné leurs mobilisations massives au plan départemental comme national.

La délégation a illustré les conséquences du décret dans les villes qui l'ont mis en place en termes de désorganisation des enseignements, de problèmes de sécurité, de contenu des activités, de déréglementation du travail des agents municipaux et des enseignants, ...

La délégation a demandé au maire un vote en conseil municipal pour la non mise en place de cette "réforme" en septembre 2014, comme l'ont déjà décidé plusieurs milliers de communes.

L'adjointe au maire a indiqué que ces préoccupations avaient conduit Mr le Maire à reporter une première fois la mise en application de la réforme. Elle a informé la délégation des problèmes engendrés par la mise en oeuvre du décret : au niveau du recrutement de personnels qualifiés (3500 détenteurs du BAFA à recruter contre 250 aujourd'hui, travail dans le cadre du temps périscolaire de 12h par mois pour un salaire net mensuel d'à peine plus de 100€ ! ) ; et au niveau du coût, 27 millions d'euros pour une année scolaire. Elle a expliqué que la mairie n'était pas en mesure de faire encadrer 73000 écoliers par des personnels qualifiés et qu'il y aurait un vote au prochain conseil municipal.

**Pour FO, tout doit être mis en oeuvre pour obtenir le retrait de ce décret.**

**Le syndicat FO des agents territoriaux appelle à manifester devant l'hôtel de ville le jour du conseil municipal, le 28 avril, pour exiger le retrait de cette réforme** inacceptable pour les personnels et les élèves.

**Le SNUDI-FO, syndicat des enseignants du 1<sup>er</sup> degré, appelle les enseignants à se joindre à cette manifestation et continue à faire signer une pétition dans les écoles pour l'abrogation du décret !**

Sommaire : P 1 : titres ; P 2 : rythmes scolaires ; P 3 : rubrique DP FO ; P 4 : Adhésion ; P 5 : Pétition .

# La rubrique des représentants du personnel FO

## Carte scolaire

Au groupe de travail du 4 avril comme au Comité Technique du 10 avril, **le représentant FO a défendu tous les dossiers d'école** qui lui avaient été confiés.

**Lors du CDEN du 18 avril**, il a à nouveau souligné l'insuffisance des 115 postes attribués au département et contesté les choix faits dans la droite ligne de la loi de refondation de l'école.

Soit 0 poste de brigades pour palier au désastre des remplacements de cet hiver, 0 poste de réseau, ni E ni G, seulement 55 ouvertures, des dizaines de dossiers de demandes d'ouvertures rejetées, une réserve annoncées de 40 postes qui sont en réalité des ouvertures nécessaires repoussées à la rentrée ! (dont 6 classes moins de 3 ans et 40 classes ordinaires=46), mais aussi 44 fermetures à la limite des seuils, et cette année encore 4 écoles fermées par fusions ou suppression simple.

Et des choix de "mesures vitrines" dans un cadre de déréglementation :

15 postes pour le plan urgence sur Marseille ( 12 classes 2 ans et 3 UPE2a), 25 postes pour accompagner les décharges promises aux enseignants zone ECLAIR classée REP+, 10 postes PARE régularisés, 15 postes ASH divers pour accueillir des élèves privés d'établissements spécialisés ...

**Pas de réponse donc aux attentes des enseignants** de création de postes de brigades de remplacement, de réouverture des réseaux fermés avec la création de postes E et G aux missions clairement définies, d'abaissement des seuils en maternelle pour l'accueil de tous les élèves de maternelle, de respect des chiffres des directeurs pour les ouvertures demandées, d'annulation des fermetures, ... **FO a voté contre ce projet de carte scolaire.**

**Au troisième trimestre comme à la rentrée, le SNUDI-FO 13 continuera d'intervenir et de défendre les revendications des écoles.**

**Si vous êtes concernés, pensez à communiquer au syndicat l'évolution des effectifs et tous les éléments complémentaires au dossier !**

## Mouvement

**Mails généraux d'infos, permanences physiques et téléphoniques, réponses aux mails individuels, conseils, ... c'est une activité syndicale importante qui a concerné le mouvement.**

### Calendrier prévu par l'IA pour le mouvement 2014

Ouverture du serveur pour la 1 <sup>ère</sup> phase du mouvement	du 11/04 (17h) au 22/04 (12h) éventuellement jusqu'au 25/04 sous conditions particulières
Groupe de travail sur les priorités médicales	lundi 14 avril matin
Bascule des accusés de réception dans les boîtes IProf	mardi 22 avril (au soir)
Contestation des accusés de réception (si nécessaire)	jusqu'au lundi 28 avril
Groupe de travail avec les syndicats	mercredi 7 mai et lundi 12 mai
CAPD et résultats définitifs du 1er mouvement	lundi 19 mai
Affectation des TDep	du 20 mai au 31 mai
Ouverture du serveur pour le mouvement à titre provisoire	du 16 juin au 20 juin
Bascule des résultats dans les boîtes IProf	du 1 <sup>er</sup> juillet au 4 juillet

**N'hésitez pas à joindre nos délégués !  
Communiquez votre fiche de suivi syndical et le double de vos vœux.**

## Au CDEN du 18 avril ...

**(Extraits de la déclaration FO)**

*" La fédération Force Ouvrière, dans sa traditionnelle indépendance, n'a pas donné de consigne de vote pour les élections municipales.*

*Avec la Confédération Force ouvrière, elle constate que les résultats de ces élections municipales traduisent un fort mécontentement de la politique d'austérité menée par le gouvernement.*

*S'agissant de la Fonction Publique et de ses agents, nous considérons qu'il y a dans ces résultats un rejet de la politique de blocage point d'indice annoncé jusqu'en 2017 et des réformes destructrices du service public.*

*Dans l'Éducation Nationale, notre fédération a déjà clairement pris position contre la réforme dite de "refondation de l'école", porteuse de la remise en cause des statuts des personnels, et de la territorialisation de l'école primaire.*

*La grande majorité des enseignants, des agents municipaux, des parents d'élèves s'élèvent contre la réforme des rythmes scolaires ; plus de 2700 communes ont pris position contre.*

*Dans notre département, ce sont : Les Pennes Mirabeau, Fos, Marignane, Mollégès, Port-de-Bouc, Port-Saint-Louis, Martigues, La Penne Sur H, Ensues, La Bouilladisse, Noves, Le Rove, Septèmes, Belcodène, Chateaufort, ... qui ont pris d'une manière ou d'une autre position contre l'application de cette réforme. Salon demande aux conseils d'écoles de prendre position contre cette réforme, Marseille prépare un rapport montrant l'impossibilité d'appliquer la réforme à la rentrée, ...*

**Jusqu'à quand le ministre va-t-il s'entêter devant cette opposition majoritaire ?**

**Le gouvernement n'a-t-il pas entendu le message des élections municipales ?**

**Il est temps de ramener la sérénité dans les écoles et les communes en prononçant l'abandon de cette réforme tant contestée.**

*Dans les collèges, et les lycées, la remise en question du décret de 1950 pour les enseignants du second degré est une nouvelle provocation qui remet fondamentalement le statut en cause.*

*Ces décrets définissent le temps de travail exclusivement en heures de cours et imposent des maxima de service. Les remettre en cause, comme il en est encore question aujourd'hui, c'est contester aux enseignants le fait d'enseigner. C'est dévoyer la mission exclusive pour laquelle ils ont été recrutés. La puissante grève dans l'unité de nos collègues des classes préparatoires, soutenue par Force Ouvrière, pour lesquels il s'agissait d'appliquer le « travailler plus pour gagner moins », a fait obstacle à la volonté du Ministre, qui a ajourné ses projets.*

**Ce que tous attendent, c'est que les réformes destructrices soient retirées et que des moyens soient alloués à l'école à la hauteur des besoins, sans passer par des artifices médiatisés tels les "plans de cohésion sociale", le dispositif "plus de maîtres que de classes", les "zones REP+" avec les d'établissements ECLAIR, bafouant le droit commun pour mettre en vitrine quelques moyens particuliers alloués. ..."**

# 6<sup>ème</sup> année de gel du point d'indice et nouvelle baisse des salaires ? Ça suffit ! Tous en grève le 15 mai !

**pour l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 8 %  
et pour 50 points d'indice supplémentaires pour tous (200 € mensuels)**

Le 16 avril, le Premier ministre a confirmé que dans le cadre du pacte de responsabilité, c'est-à-dire des milliards distribués aux actionnaires des entreprises, il entendait maintenir le gel du point d'indice pour une durée indéfinie afin de faire payer les fonctionnaires et au-delà tous les salariés et retraités. Pourtant les chiffres sont accablants : La France, c'est déjà la Grèce et l'Espagne ...

Les salaires des fonctionnaires sont en baisse ! Depuis 2010, l'augmentation de la "prétendue" cotisation retraite a abouti à la baisse des traitements de tous les fonctionnaires de 1,6 %.

Un professeur des écoles adjoint au 6<sup>ème</sup> échelon, en septembre 2010 percevait 1804 € net. En avril 2014, il touche 1775 €, soit 29 € de perte alors que les prix ont augmenté ! Si son traitement avait seulement suivi l'inflation de 8 %, il aurait perçu 1890 €, soit 140 € de plus. Si la revendication de rattrapage des 8 % et des 50 points d'indice supplémentaires est satisfaite, alors il gagnerait 2148 € !

La satisfaction de cette revendication permettrait à un personnel administratif qui perçoit aujourd'hui 1300 €, de toucher 1404 €, à son collègue qui gagne 1500 € de gagner 1620 €, à celui qui gagne 1600 € de percevoir 1944 €...

## **Assez de l'austérité ! A bas le pacte de responsabilité ! Augmentation générale des salaires !**

Les personnels n'en peuvent plus des agressions gouvernementales.

C'est vrai pour les salaires, c'est aussi vrai pour les contre-réformes en cours qui aboutissent à la remise en cause du décret de 1950 chez les professeurs du 2<sup>nd</sup> degré et les PLP, à une tentative d'annualisation des heures de service des Titulaires – remplaçants ; C'est encore vrai à propos de la réforme des rythmes scolaires rejetée de toutes parts,

C'est toujours vrai pour les personnels administratifs qui voient leurs conditions de travail se dégrader au gré des modifications de "gouvernance" de l'Education nationale ; C'est vrai pour toutes les catégories de personnels des ministères de la Culture, de la Jeunesse et des sports, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Dans ces conditions, la FNEC FP-FO appelle tous les personnels à participer à la grève du 15 mai qui s'inscrit dans la poursuite de la grève interprofessionnelle du 18 mars contre le pacte de responsabilité, pour la défense des statuts, avec les fonctionnaires hospitaliers et territoriaux. Elle invite ses syndicats et structures à convoquer sans attendre des réunions intersyndicales à tous les niveaux pour aboutir à des appels communs contre l'austérité, contre le pacte de responsabilité, pour l'augmentation générale du point d'indice de 8 % et les 50 points supplémentaires.  
Montreuil, le 17 avril 2014

✂

**Se syndiquer, le premier des droits ...  
... qui permet de faire respecter tous les autres !**

## **SNUDI-FO 13 Carte 2014 (Année scolaire 2013 - 2014)**

**Bulletin d'adhésion (66% déductibles des impôts)**  
sous réserve des actuelles dispositions fiscales

■ **Cotisation de base** : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				<b>119 €</b> (8,25)	<b>122 €</b> (8,5)	<b>125 €</b> (8,75)	<b>131 €</b> (9,25)	<b>137 €</b> (9,75)	<b>143 €</b> (10,25)	<b>158 €</b> (11,5)	<b>170 €</b> (12,5)
Prof. Ecoles			<b>125 €</b> (8,75)	<b>137 €</b> (9,75)	<b>143 €</b> (10,25)	<b>149 €</b> (10,75)	<b>155 €</b> (11,25)	<b>170 €</b> (12,5)	<b>182 €</b> (13,5)	<b>194 €</b> (14,5)	<b>206 €</b> (15,5)
Hors Classe	<b>164 €</b> (12)	<b>182 €</b> (13,5)	<b>194 €</b> (14,5)	<b>206 €</b> (15,5)	<b>218 €</b> (16,5)	<b>230 €</b> (17,5)	<b>242 €</b> (18,5)				

**Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité**    **Stagiaire : 75 €**    **Etudiant C2 : 40 €**    **Retraité : 75 €**    **EVS-AVS : 40 €**

■ **Majorations** :    **ASH, PEMF : 4 €**    **CPC : 10 €**    **Dir 2-4 cl. : 6 €**    **Dir 5-9 cl. : 10 €**    **Dir 10 cl. et+ : 13 €**

**Cotisation de base .....+ Majoration .....= .....€**

Nom et Prénom.....

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :.....

e – mail : .....

Fonction, Ecole : .....

..... à : TD / TP    Echelon:..... PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : **oui / non**

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

- Chèques à l'ordre du SNUDI FO
- Paiement en plusieurs chèques possible (jusqu'à autant de chèques que de mois à venir en 2014).
- Débit : vers la fin du mois que vous indiquez au dos des chèques
- Réduction d'impôt: vous recevrez début 2015 un reçu à joindre à votre déclaration des revenus de 2014.



## **Rythmes scolaires : le seul "assouplissement" possible, c'est l'abrogation !**

*Monsieur le Ministre,*

*Vous venez d'être nommé. Le 12 février 2013, le 14 novembre 2013, le 5 décembre 2013 et à de multiples reprises dans les départements, les enseignants des écoles et les agents territoriaux, avec leurs syndicats et leurs fédérations (FO, CGT, SUD et SNUipp) ont montré leur opposition au dispositif sur les nouveaux rythmes scolaires voulus par votre prédécesseur.*

*Ils ont été très souvent soutenus par des parents d'élèves et des élus municipaux.*

**La mise en œuvre du décret du 24 janvier entraîne :**

► **une inégalité sur le territoire national et une dégradation des conditions de travail des enseignants ;**

► **une remise en cause des droits statutaires, notamment par le projet de décret annualisant les obligations de service des titulaires remplaçants (contre lequel FO, SNUipp, CGT et SUD ont voté au CTM), par la confusion entre le scolaire et le périscolaire et la mise sous tutelle des enseignants par les collectivités locales.**

*Ce décret provoque inquiétude et rejet de la part des enseignants, des parents et de nombreux élus locaux.*

**Le 8 avril dernier, le Premier ministre lors de son discours de politique générale à l'Assemblée nationale, a annoncé un "assouplissement du cadre réglementaire des rythmes".**

**Le seul "assouplissement" possible, c'est l'abrogation pure et simple du décret du 24 janvier 2013.**

**C'est ce que nous vous demandons Monsieur le Ministre.**

<b>Nom - Prénom</b>	<b>Commune / Ecole</b>	<b>Signature</b>

**A retourner au SNUDI-FO 13**

par mail : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org) / ou fax 09 57 49 82 49 / ou courrier : 13, rue de l'Académie 13001 MARSEILLE